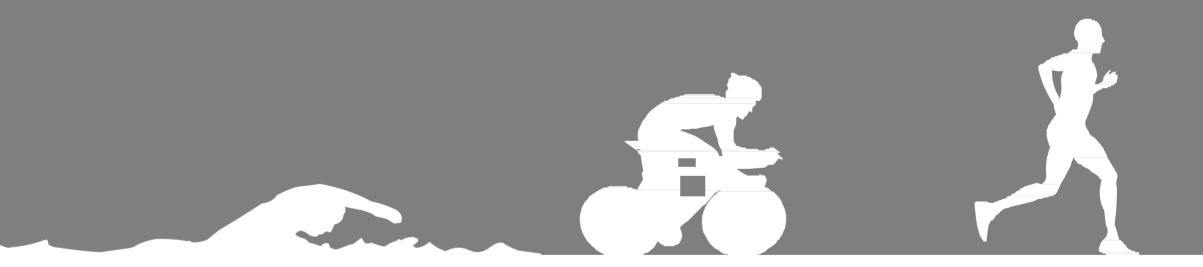
Devenez mécène ou partenaire

du

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Vendée Triathlon



Mécénat ou Partenariat



Qu'est-ce que le mécénat ?

Le mécénat est un soutien matériel ou financier apporté sans contre partie directe de la part du bénéficiaire, à une association ou une personne pour l'exercice d'activités culturelles, scientifiques, sportives. Le mécène a le choix d'apparaître sur les supports de communication du bénéficiaire ou de conserver son anonymat.

Qu'est-ce que le partenariat ?

Le partenariat ou sponsoring se distingue du mécénat par la notion de contrepartie. A la différence du mécène, le partenaire s'engage avec le bénéficiaire dans une opération de nature commerciale en vue d'en retirer un bénéfice direct (exemple : mise en avant du nom du partenaire dans la communication du bénéficiaire ou sur certains évènements).

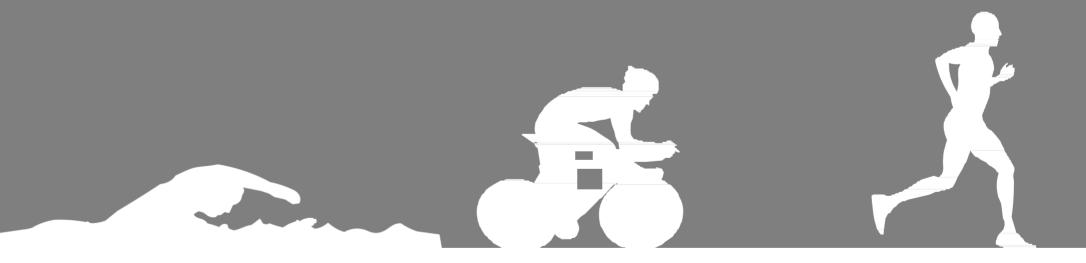
Pourquoi devenir mécène ou partenaire ?

Au travers de son don, le mécène affirme sa responsabilité sociale et contribue à renforcer l'attractivité de son territoire. Au delà de la forme d'action citoyenne que revêt le mécénat, c'est aussi un moyen pour l'entrepreneur de rencontrer des partenaires (existants ou de nouveaux) dans un contexte différent et riche d'échanges.

Quels avantages fiscaux?

Au titre du mécénat, la loi Aillagon du 1er août 2003 permet aux entreprises et particuliers de bénéficier de mesures fiscales avantageuses sur les sommes versées. Il existe 3 formes de mécénat possible : le mécénat financier, le mécénat en nature et le mécénat en compétences. La réduction d'impôt à laquelle il ouvre droit est de 60% de la valeur apportée.

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Vendée Triathlon



LE CLUB

Le club de triathlon est né le samedi 1er septembre 2012.

La volonté de créer un nouveau club de triathlon a été lancée par six passionnés de sports d'endurance, de triathlon, qui souhaitaient mettre en place une structure multisports afin de réunir des amoureux du triple effort.

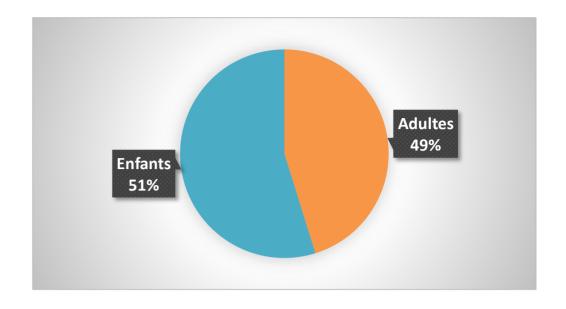
Le club s'inscrit parmi les clubs du Comité Départemental de la Vendée Triathlon au sein de la Fédération Française de Triathlon et compte plus d'une centaine de licenciés. Il est aujourd'hui présidé par Wilfried Rolland.

Nous participons à une majorité d'épreuves départementales, régionales et nationales, parmi lesquelles : triathlons, duathlons, raid multi-sports, aquathlons.

En plus des licences F.F.TRI axées sur la compétition, nous proposons aussi des licences loisirs pour les personnes souhaitant découvrir le triple effort ou simplement participer à des séances de course à pied sur piste ou nature, de natation et de vélo en toute convivialité dans une ambiance familiale.

Nos effectifs:

Nous sommes 159 adhérents en 2019, 80 enfants et 79 adultes, dont 30% de féminine



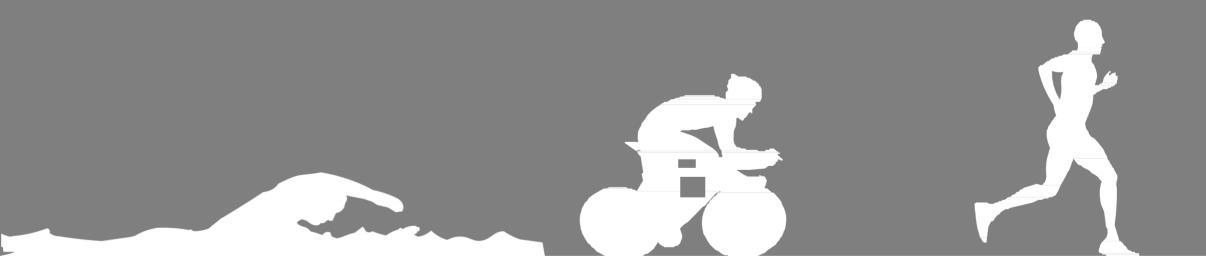
Pourquoi avons-nous besoin de partenaires ?

- Pour proposer un encadrement de qualité : formations, intervenants, entraîneurs
- Payer la location de lignes d'eau au complexe Aquatique
- Investir dans des équipements d'entraînement
- Participer à l'accompagnements de nos jeunes sur les compétitions : Championnats de Vendée, Régionaux et nationaux
- Financer nos épreuves : Triathlon et Aquathlon
- Promouvoir notre sport à l'aide de nos partenaires institutionnels ou privés

Pourquoi devriez vous devenir partenaire?

- Associer votre image à un Club dynamique et sympathique aux couleurs de Saint Gilles Croix de Vie
- Adhérer aux valeurs de notre sport et de notre club : fraternité, mixité, respect d'autrui, de la nature, goût de l'effort, du dépassement de soi...
- Avoir un support de communication différent lors de nos épreuves : Aquathlon et Triathlon International (plus de 800 participants et des milliers de spectateurs le jour J), tenues club
- Avoir une visibilité digitale sur notre site internet et nos différents réseaux sociaux
- Avoir une visibilité dans la presse locale : écrite et TV locale
- Pouvoir valoriser votre image auprès de vos salariés, clients, fournisseurs...
- Avantages fiscaux

Offres de partenariat



Voici quelques exemples de sponsoring, nous pouvons bien sûr adapter le contrat au cas par cas











Contact

Wilfried Rolland Tél: 06 20 48 01 02

contact@sgvtri.fr

Jérôme Gaborit

Tél: 06 81 17 06 82

contact@sgvtri.fr

